

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 16 Novembre 2021 – 20h00
sous la présidence de Roseline GOURDON – Maire de la commune de Boucé

Membre(s) absent(s) excusé(s) : Angélique FOURNIER (a donné pouvoir à Roseline GOURDON)
– Michel GENIN et Matthias DAGON

Membre(s) absent(s) : Hervé BIRON et Patrick DUMOND

Secrétaire de séance : Anouk LABORIE

BUDGET COMMUNE – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Des mouvements de crédits entre les programmes sont nécessaires pour financer les achats et travaux restant à réaliser et à régler sur le budget 2021, à savoir :

- Travaux de branchement du défibrillateur (programme 132)
- Achat de barrières, d'une débroussailleuse et d'un panneau d'affichage en Mairie (progr. 118)
- Achat d'un jeu extérieur pour l'école (progr. 114)
- Fin de travaux à l'étang (progr. 115)

Objets : Virement de crédits

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2113 (21) - 115 : Terrains aménagés autres c	541,00		
2121 (21) - 129 : Plantations d'arbres et d'a	-4 741,00		
2181 (21) - 114 : Install.générales,agenceme	2 000,00		
2181 (21) - 132 : Install.générales,agenceme	250,00		
2188 (21) - 118 : Autres immobilisations co	1 950,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS DU SIVOM VAL D'ALLIER
ABROGATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 30 AOÛT 2021

Les statuts du syndicat intercommunal à vocation multiple « eau et assainissement » VAL D'ALLIER (SVA) ont été actualisés.

Les nouveaux statuts, qui avaient fait l'objet d'une première délibération du conseil municipal de Boucé le 30 Août dernier, ont du être à nouveau remaniés et adoptés par le comité syndical, suite aux remarques formulées par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Pour rappel : cette actualisation est rendue nécessaire par l'extension des compétences de VICHY COMMUNAUTE à la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2020.

Parmi les modifications apportées aux statuts se trouvent :

- La suppression d'une option relative au seul « volet exploitation » de la compétence assainissement collectif
- Nouvelle compétence optionnelle relative aux « eaux pluviales urbaines »
- Nouvelle compétence « à la carte » relative à l'entretien des bouches et poteaux incendie
- Maintien
 - o de la compétence obligatoire relative à l'eau potable
 - o de même que la compétence optionnelle relative à la totalité de la compétence « assainissement collectif »

- ainsi que la compétence optionnelle relative à « l'assainissement non collectif ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, approuve, avec 4 voix « pour », 0 « contre » et 7 « abstentions », la modification des statuts du SVA avec une effectivité juridique au 1^{er} janvier 2022.

INFORMATIONS DISPOSITIF RECONQUÊTE CENTRE BOURG

Une réunion de lancement de ce programme s'est déroulée en Mairie le 28 Octobre dernier en présence de quatre membres du bureau d'étude ALTÉRÉO (le directeur de projet, un paysagiste et deux urbanistes), de plusieurs élus municipaux, les services du conseil départemental et un représentant de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire.

Cette réunion a permis de rappeler l'objectif majeur de cette étude qui est une continuité du Contrat communal d'aménagement de Bourg déjà réalisé à Boucé ; dans ce dispositif « Reconquête Centre Bourg » il convient de traiter les différents enjeux : cadre de vie, vitalité et habitat.

Un état des lieux des infrastructures, bâtiments, commerces... a été répertorié et un périmètre du centre-bourg sera à définir afin de cibler des travaux à venir sur 5 ans (durée du contrat). Un questionnaire est en cours d'élaboration par ALTÉRÉO pour les habitants de Boucé.

Une prochaine réunion de travail est prévue le 3 décembre prochain et une réunion de présentation et de validation le 14 Janvier 2022.

Dans le même temps, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande d'accord définitif de subvention auprès du conseil départemental de l'Allier dans le cadre du financement de cette étude à hauteur de 60% du montant HT de la prestation.

QUESTIONS DIVERSES

Information SICTOM : le Sictom organise le 26 Novembre prochain une journée de démonstration et de sensibilisation à l'utilisation d'un broyeur de végétaux qui serait mis à disposition des communes à titre gracieux. Des élus et l'agent communal vont se rendre à cette journée.

Information CCAS : un repas préparé par un traiteur est organisé le Dimanche 28 Novembre au profit de 41 personnes à la salle polyvalente. Les personnes ne souhaitant pas participer à ce repas recevront un colis avant la fin de l'année.

SDE03 : les services du SDE03 sont intervenus dans tous les bâtiments municipaux afin d'établir un diagnostic énergétique pour chacun d'entre eux (bâtiments municipaux et logements). Le rapport du SDE est parvenu en Mairie. Il fait état des travaux à entreprendre pour réduire la consommation d'énergie.

Animation « la soupe au caillou » : le centre social de Jaligny organise une animation gratuite et ouverte à tous, vendredi 10 Décembre à partir de 17h30, à la salle polyvalente. Plusieurs activités seront proposées : atelier créatif de décorations de Noël, jeux, préparation et dégustation d'une soupe.

Travaux de voirie 2022 : le programme de réfection de la voirie communale va se poursuivre en 2022. En vue de la préparation du budget, des devis seront demandés. Les rues de Rigny et rue de Juillet seront à faire en priorité.

Programme d'adressage des voies : une commission communale est constituée afin de recenser les rues et lieux-dits concernés par ce programme. Une première réunion est prévue le Samedi 8 Janvier 2022 à 9h30.

Demande d'autorisation de stationnement : un administré demande l'autorisation d'aménager une place de stationnement (mise en place de matériaux) sur un espace appartenant à la commune, face à son habitation, afin d'y garer son camion. Le conseil municipal, après discussions, émet un avis favorable à cette demande.

Information Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire : le Maire informe le conseil municipal que le bureau d'étude VE2A a été retenu pour la mission d'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). Le PLUi est un document d'urbanisme dont l'objectif principal est de définir pour chaque commune des zones constructibles.

Étang communal : le Maire fait part au conseil municipal du résultat de l'enquête réalisée auprès des habitants de la commune sur l'avenir de l'étang du Moulin de la Presle. Il en ressort majoritairement le maintien de la pêche mais également le souhait d'autres activités autour de l'étang. Le Maire informe le conseil qu'un administré serait intéressé pour développer un projet d'activités autour de l'étang. Un rendez-vous va être organisé avec les élus afin d'étudier la faisabilité de ce projet.

Prochaine réunion du conseil municipal : Lundi 10 Janvier 2022 à 20h00